

## Publicité dans la cité

La publicité contribue à la vie de la cité. Mais souvent, il faut veiller tout particulièrement à l'implantation des panneaux publicitaires.

Une pratique très répandue permet à la société qui implante les panneaux de ne pas payer de taxes et de redevances pour l'occupation du domaine public. Une face est pour elle et l'autre est pour la commune, qui dispose ainsi d'un emplacement pour y apposer des informations communales. En juin dernier, le Conseil Municipal a approuvé, dans sa majorité, le contrat qui lui était proposé, afin d'implanter de nouveaux panneaux publicitaires de ce type. J'ai mis en garde Monsieur le Maire en lui recommandant de veiller à ce que les panneaux soient implantés judicieusement afin que les deux faces soient visibles par les passants. Il semblerait que cette remarque soit tombée dans les oubliettes quand on constate l'implantation du nouveau panneau de la gare. Une face bien visible pour la pub et une face visible uniquement lorsque l'on monte sur le massif de fleurs !

**Christophe SAVARD**

Monsieur le Maire a l'air de perdre son sang froid. Le langage qu'il tenait avant les élections commence à ne plus être le même au bout de huit mois. Il reconnaît que, dans certains domaines, il prend un peu de retard. Aujourd'hui, il constate que la gestion d'une ville, c'est comme celle d'une entreprise, même en plus difficile. Sur le budget 2001, que nous avons préparé et que son équipe a voté, approuvant tous les travaux que nous avons programmé pour l'année 2001, tels les abribus qui ont été mis en place comme dans les villes voisines. D'un côté, le plan de la ville ; de l'autre de la pub. C'est une société de publicité qui a pris en charge toutes les dépenses pour que le mobilier urbain soit le même partout.

**Dominique BESSEMOULIN**

Le Comité de rédaction de **LA PASSERELLE** prie les personnes qui n'auraient pas reçu le journal de les excuser. La distribution se faisant par nos soins, nous ne prétendons pas pouvoir être exhaustifs. Toutefois, vous pouvez nous demander une copie des anciens numéros.

## Sécurité pour tous ?

Extrait d'un courrier adressé à Monsieur le Maire par Christine WATY le 26 octobre 2001, resté à ce jour sans réponse.

*« Il semble que la sécurité via vigipirate soit actuellement votre "cheval de bataille" à Champagne. C'est pourquoi, je tiens à attirer votre attention sur divers points.*

*Comme je vous l'avais signalé, alors encore en charge de délégations, en matière de sécurité au quotidien, laisser des chaînes cadenassées sur les issues de secours de nos salles municipales et gymnases me semble plus que dangereux lorsque ces structures sont ouvertes au public. Elles peuvent s'entendre en matière de sécurité des biens, pendant les périodes d'inoccupation, mais pas en pleine journée alors que les élèves des écoles ou les adhérents des différents clubs sportifs ou autres. s'y trouvent. Cependant, j'ai pu constater de nouveau de visu cet état.*

*Je vous demande de prendre des mesures en conséquences afin d'assurer la sécurité de tous. »*

A ce jour, les chaînes entravent toujours les issues de secours malgré la présence de public dans les établissements. Si les portes de secours ne sont pas au normes (présentant une poignée en extérieur), ne peut-on pas les changer ? Dans le cas contraire, n'est-il pas irresponsable de risquer le pire en cas d'incendie ?

**Les membres du Comité de rédaction de LA PASSERELLE souhaitent à ses lecteurs un joyeux Noël, d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne année 2002.**

Champagne sur Seine. Elle est ouverte à toutes celles et ceux qui souhaitent s'exprimer en toute transparence à Champagne sur Seine.

Directeur de la Publication :  
Christophe SAVARD

## Les Champenois ne seront pas illuminés

Au printemps dernier, il y avait eu l'opération du Conseil Général baptisée « œufs de Pâques », refusée par la Mairie de Champagne. Pour Noël, la ville a finalement décidé de participer à l'opération « villes et villages illuminés » permettant aux communes de mettre en valeur leur patrimoine et aux habitants de participer à un concours sur l'originalité et la qualité des illuminations de leurs habitations (en jeu des voyages, des décorations de Noël et des livres). Les particuliers devaient s'inscrire en Mairie avant le 10 décembre pour participer au concours et en connaître les modalités. On peut regretter que l'information ait été tardivement relayée par l'organe municipal officiel, peut-être parce que les Champenois voulant s'inscrire auraient été pris pour des illuminés.

## PERMANENCE DES GROUPES D'OPPOSITION

**Chaque Jeudi**

de 18H00 à 19H00 à

l'ancienne Mairie,

Place des Célestins

Je soutiens l'action de  
**LA PASSERELLE DE  
CHAMPAGNE SUR SEINE.**

Je souhaite rejoindre  
l'association (cotisation : 10 €).

Je souhaite être contacté  
par un membre du Bureau  
de l'association.

Nom .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

*A découper ou à recopier sur papier libre.*

**LA PASSERELLE DE  
CHAMPAGNE SUR SEINE,**  
est une publication de  
l'association Loi 1901 du  
même nom ( Journal Officiel  
du 24.11.01 ) à caractère  
informatif s'adresse aux  
habitants de

Contact:  
Christine WATY  
Présidente de **LA PASSERELLE  
DE CHAMPAGNE SUR  
SEINE**  
25 rue de Sens  
77430 Champagne sur Seine.